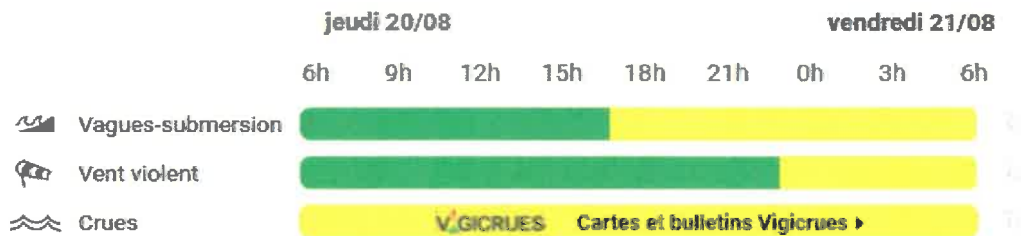


PREFET DU FINISTERE

ALERTE METEOROLOGIQUE
de niveau **JAUNE**

Vigilance Vague Submersion Marine, vent violent et crues

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA « ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile » :
Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :
- par METEO-France
Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo .



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :
Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)

- 1) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE**
PERIODE A RISQUE : à partir de jeudi 20 août à la pleine mer du soir (coef 101) à 19h01 à brest ainsi que la pleine mer de vendredi matin (coeff 103) à 7h25 à brest
SECTEURS exposés : littoral
SURCOTE PREVUE : surcote environ de l'ordre de 20 à 30 cm
Horaires des pleines mers : consulter les horaires pour votre commune
- 2) Phénomène VENT**
PERIODE A RISQUE : le jeudi 20 août 2020 à partir de 23h et pour toute la nuit
- rafales de 85 km/h sur le littoral et 75 km/h dans les terres,
- 3) Phénomène CRUES** L'odet est maintenu en vigilance jaune crue.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **Prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - D'alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
 - d'interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ✓ **De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ **De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :**
 - **METEO : www.meteofrance.com**
 - **sur les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom>.**(en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - **ainsi que les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>**
- ✓ **De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.**

Fait à Quimper, le 20 août 2020 à 10H15

Le Préfet
Pour le préfet
Le chef du pôle planification


Sophie LE MAILLOT